

Séance du mardi 15 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 15
Excusés : 2
Pouvoir :
Absents : 2

Date de convocation :
10 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 mars à 20h30, le conseil municipal de Porte-du-Quercy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances à Saint-Matré, commune déléguée de Porte-du-Quercy sous la présidence de Monsieur Christian BESSIERES, maire.

Étaient présents :

Madame M.-V. SERRES

Messieurs T. ANDRIEU, P. AUSSET, J.-F.

BLANDINIÈRES, J. BOUYSSOU, S. CAUZIT, J.

COWLEY, F. GARY, P. LAURENS, J.

LONGUETEAU, P.-M. MOURGUES, D.

RODRIGUES, L. SÉMÉNADISSE

Excusés : X. MOLES, L. BORTOLU

Absents : A. VALADIÉ, D. GERALDO NOVO

Est désigné(e) secrétaire de séance : Marie-Véronique SERRES

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h35. L'ordre du jour est le suivant : approbation du procès-verbal de la séance précédente ; Projet Église de Saux : plan de financement, demande de subventions ; Aménagement d'un boulo-drome à Saint-Matré : plan de financement, demande de subventions (FAST) ; Achat grange Le Boulvé ; Projet d'ombrières photovoltaïques ; Logement du 20 place de la mairie, Le Boulvé : demande d'aide financière ; Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Votants : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15

Projet Église de Saux : plan de financement, demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de rénovation de l'Église Saint André de Saux. Ce bâtiment étant inscrit au titre des monuments historiques, l'architecte des bâtiments France a été consulté et a conseillé de réaliser un diagnostic complet de l'Église avant de commencer les travaux.

Suite à l'étude préalable à la restauration de l'Église, l'architecte a fait parvenir une étude préalable à l'assainissement, la mise hors d'eau et la confortation des maçonneries extérieures.

Monsieur le maire présente au conseil le coût d'objectif prévisionnel de l'architecte du patrimoine Gaëlle DUCHENE pour l'étude préalable relative à l'opération citée ci-dessus qui s'élève à 13571.60€ HT.

Après délibération, le conseil approuve l'étude préalable à l'assainissement, la mise hors d'eau et la

confortation des maçonneries extérieures pour un coût de 13571.60€ et décide de solliciter l'aide de ses partenaires institutionnels habituels, selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT		
	Prise en charge en %	Montant € HT
Etat (DRAC Occitanie)	30	4071.48
Département du Lot	20	2714.32
Autofinancement	50	6785.80
TOTAL		13571.60

Le conseil donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à défaut à ses adjoints pour procéder aux demandes de subvention et effectuer les démarches nécessaires se rapportant à cette opération qui sera inscrite au budget.

Votants : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15

Aménagement d'un boulodrome à Saint-Matré : plan de financement, demande de subventions (FAST)

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour faire une demande de subventions pour le projet de boulodrome.

Ce projet est estimé à 412 872 € HT, soit 495 446 € TTC.

Considérant que la demande de subventions DETR a été approuvée lors du conseil municipal du 20 janvier 2022,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département à hauteur de 15% subventionnable cette année.

Après délibération, le Conseil approuve le projet de boulodrome et décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT		
	Prise en charge en %	Montant € HT
Etat - DETR	30	123861.60
Département du Lot - FAST	15	61930.80
Autofinancement	55	227079.60
TOTAL		412872

L'opération sera réalisée entre le dernier trimestre 2022 et le 1^{er} trimestre 2023, soit environ 4 mois de travaux estimés.

Le conseil donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à défaut à ses adjoints pour procéder aux demandes de subvention et effectuer les démarches nécessaires se rapportant à cette opération.

Votants : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15

Achat grange Le Boulvé

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'en date du 22 novembre 2021, M. Jean-Marc GREGOIRE, propriétaire de la grange située sur les parcelles E310, E458 et E612 au 70 route du plateau, le Boulvé, 46800 Porte-du-Quercy accepte l'offre d'achat qui lui a été proposée, soit 32 000€.

L'achat de cette grange et les différents frais afférents (notamment frais de notaire) ont été approuvés par délibération lors du conseil municipal du 7 décembre 2021. La somme de 32 000€ a été inscrite au budget.

Les frais de bornage et d'acte notarié seront pris en charge par l'acquéreur.

Le conseil municipal mandate monsieur le maire ou à défaut un adjoint pour engager toutes les démarches nécessaires à cette opération et à signer l'acte de vente à venir.

Votants : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15

Le conseil rappelle que Monsieur le maire a tout pouvoir pour préempter le bien, et qu'il peut le faire si besoin.

Projet d'ombrières photovoltaïques

Il est préalablement rappelé qu'aux termes de l'article L. 2121-29, alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales « (...) Le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local ».

Mme Laure FABRE, représentant la société TSE, située 25 Allée Pierre Ziller, Valbonne (06650) est venue présenter aux conseillers municipaux le projet d'installation d'ombrières agrivoltaïques sur la commune de Porte-du-Quercy.

Ce projet vise à installer une (des) ombrière(s) agrivoltaïque(s) composée(s) de structures porteuses (poteaux, pannes, traverses, haubans notamment), de panneaux solaires et leurs accessoires électriques (câblage, connecteurs, onduleurs, transformateurs et armoires électriques, pour les principaux) au sein de volumes localisés au-dessus de terrains à destination agricole sis à Porte-du-Quercy.

La société TSE projette la réalisation des études nécessaires à la poursuite du développement d'un tel projet sur le territoire.

A savoir que cette installation innovante est spécifiquement conçue pour maintenir et favoriser toutes activités agricoles en dessous de la structure (productions animales ou végétales), en produisant en parallèle de l'énergie solaire. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de développement de l'énergie photovoltaïque (et de l'agrivoltaïsme), et également dans les enjeux nationaux d'agriculture durable et responsable, qu'entend poursuivre la Commune et présente ainsi un intérêt local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal acte l'intérêt d'un tel projet pour la commune.

Votants : 15 - Contre : 1 - Abstention : 1 - Pour : 13

Logement du 20 place de la mairie, Le Boulvé : demande d'aide financière

Monsieur le maire rappelle au conseil que le logement situé 20 place de la mairie, Le Boulvé, 46800 Porte-du-Quercy, est loué 420€ par mois hors charges.

La cuisine du logement ayant été aménagée et payée par la locataire en place, qui a investi environ 500€, elle demande si la commune accepterait de participer aux frais.

Considérant que la cuisine restera en place lors du départ de la locataire, Monsieur le maire propose de participer à hauteur de 250€ en faisant une remise sur un loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De faire une remise sur le loyer du mois de mai 2022, soit restant à payer pour la locataire : 170€
- Ampliation de la délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier de la commune.

Votants : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15

Questions diverses

Au 1^{er} avril, suite aux départs de Nathalie BRASILIER et de Marie MINOS, Caroline COTTRON passera à 28h par semaine et sera présente les lundi, mardi, jeudi et vendredi. La mairie sera fermée le mercredi. Françoise MONTEIL reste à 14h à Saint Matré et Saux ainsi que Lucille CHALLEMEL DU ROZIER qui sera à Fargues le jeudi matin et au Boulvé le mardi toute la journée et le jeudi après-midi.

Le conseil étudie et débat sur le budget prévisionnel.

Le vote du budget se fera le lundi 4 avril 2022 à 20h30 avec le percepteur.

La réunion des associations, pour établir le calendrier des manifestations, est prévue vendredi 18 mars à 18h30 à Saint Matré. Il sera rappelé à toutes les associations que pour recevoir une subvention il faut faire au préalable une demande à la mairie et avoir un bureau à jour.

La dissimulation de Bovila va commencer dans les prochains jours.

Pour la location des salles des fêtes, le percepteur nous demande de modifier le fonctionnement. La commune doit faire une régie, les personnes régleront par chèque la location au moment de la réservation. Il ne sera plus demandé de caution mais l'attestation d'assurance reste obligatoire.

La commune adhère à l'application INTRA MUROS à télécharger par les habitants. Cette adhésion est payée par la communauté des communes. C'est un outil d'information sur la vie de la commune avec la notification de tout évènement ponctuel (coupure d'eau, fermeture exceptionnelle de la poste, mairie, etc...)

Une révision des contrats d'assurance avec GROUPAMA a été faite. Il est possible de modifier le contrat du fourgon qui est à 581.29 € tout risque et serait à 324.65 € au tiers. Il en est de même pour les tondeuses : 116 € tout risque et 96 € au tiers. Le conseil décide de ne pas faire de modification pour le moment.

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril, il faudra établir un tableau de tenue du bureau de vote en fonction des disponibilités des conseillers

Madame DELEVERS, à Bovila, vient d'avoir 100 ans. La municipalité lui fera une petite cérémonie le 16 avril à Bovila avec les habitants de la commune historique de Fargues.

En mai, une réunion d'information et un pot de l'amitié pour le départ des secrétaires se tiendra au Boulvé. Un autre se fera à Saux ou Saint Matré pour rencontrer les habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h38.